



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 2457

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique. Le décret n° 2006-1582 du 12 décembre 2006 visant à accorder une majoration de pension de retraite aux personnes handicapées retraitées de la fonction publique répond aux attentes des associations de personnes handicapées et instaure une contribution supplémentaire au bénéfice du FIPHFP pour tout employeur public ne respectant pas l'obligation d'employer 6 % de personnes handicapées. De trop nombreux employeurs publics ne respectent pas cette obligation résultant de la loi du 11 février 2005 relative au handicap. Le FIPHFP devrait permettre de financer des projets en faveur de l'insertion des handicapés dans la fonction publique. Il lui demande si le Gouvernement peut préciser les objectifs de ces opérations d'insertion et, au-delà des 52 millions d'euros déjà collectés, indiquer les moyens qui seront concrètement affectés à cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2457

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5163

Question retirée le : 11 décembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)